



Auvergne, Puy-de-Dôme  
Randan  
place Adélaïde d'Orléans

## Revolver Le Mat

### Références du dossier

Numéro de dossier : IM63005220

Date de l'enquête initiale : 2002

Date(s) de rédaction : 2022

Cadre de l'étude : opération ponctuelle Inventaire du fonds mobilier du domaine royal de Randan

Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : revolver

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

### Historique

Revolver LeMat, inventé en 1856 par le docteur Jean Alexandre François Le Mat (1821-1895). Il fut utilisé par les troupes confédérées pendant la guerre de Sécession.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Alexandre François Le Mat (armurier)

### Description

Revolver Le Mat à percussion. Canon à pans. Barillet uni à neuf coups, calibre 41 et un coup central, calibre 16. Le barillet tourne autour d'un canon central de fusil de chasse. La carcasse possède un bouton dégageant le barillet. Crosse en noyer ornée d'un quadrillage.

### Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : armurerie

Matériaux : noyer (structure) : taillé ; métal

Mesures : l : 33 cm

Inscriptions & marques : inscription (gravé)

Précisions et transcriptions :

Inscription : COL LE MAT Bte SGDG Paris (sur le canon) ; 1740 ( sous et sur le barillet).

### Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Protections : 1991/02/07 classé au titre objet, 1991/02/07

Statut de la propriété : propriété de la région

### *Données complémentaires*

F-MDT-Randan

NCVENT	A138
--------	------

### **Illustrations**



Vue générale  
Phot. Clara Goniaux  
IVR84\_20226303062NUC4A

Auteur(s) du dossier : Valérie Groboillot, Nathalie Buysens

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Centre des monuments nationaux



Vue générale

IVR84\_20226303062NUC4A

Auteur de l'illustration : Clara Goniaux

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation